

Le président suppléant (M. Paproski): Permet-on au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA PROTECTION CIVILE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale) demande à présenter le projet de loi C-76, prévoyant des mesures de protection civile et modifiant la Loi sur la défense nationale en conséquence.

Le président suppléant (M. Paproski): Permet-on au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale) demande à présenter le projet de loi C-77, visant à autoriser à titre temporaire des mesures extraordinaires de sécurité en situation de crise nationale et à modifier d'autres lois en conséquence.

Le président suppléant (M. Paproski): Permet-on au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Dépôt de projets de loi émanant des députés.

M. Penner: Monsieur le Président, très brièvement, j'invoque le Règlement. Les députés ont reçu aujourd'hui un communiqué du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) dans lequel on leur apprenait que ce dernier allait déposer un rapport relatif aux exigences de l'article 22 de la Loi de 1985 visant à modifier la Loi sur les Indiens. Le ministre était présent durant la période des questions mais il ne s'est pas levé au moment voulu pour présenter son rapport. Le secrétaire parlementaire ou le leader du gouvernement à la Chambre peuvent-ils expliquer ce qui est allé de travers?

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement mais si le vice-premier ministre (M. Mazankowski)...

Pétitions

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je ne suis pas au courant du communiqué mais je promets au député et à la Chambre que je me renseignerai et que j'y reviendrai peut-être un peu plus tard.

M. Penner: D'accord.

M. Gauthier: Le voici.

M. McKnight: Mon cabinet a avisé les critiques des partis d'opposition du dépôt plus tard aujourd'hui d'un rapport sur la mise en application des modifications à la Loi sur les Indiens prévues aux termes du projet de loi C-31. Si mes renseignements sont exacts, le rapport sera déposé plus tard aujourd'hui.

* * *

PÉTITIONS

APPUI AU RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, au nom de 279 Canadiens de ma circonscription qui vivent dans les villes de Kitchener, Waterloo et Cambridge, je me fais un plaisir de présenter une pétition exhortant le gouvernement à adopter la motion qui favorise le rétablissement de la peine de mort pour certains meurtres commis de façon intentionnelle.

[Français]

ON DEMANDE QUE LA CCN REVIENNE SUR SA DÉCISION RELATIVEMENT AU LOYER DE LA MAISON D'AMITIÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer huit pétitions signées par des gens de ma circonscription et qui répondent aux exigences de l'article 106 du Règlement.

Ces pétitions sont signées par des résidents de plusieurs quartiers de ma circonscription, qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun avec l'assurance certaine que cette honorable Chambre y apportera un remède.

Ils disent que selon un rapport, rendu public par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, une femme sur huit serait victime de violence psychologique, économique, sexuelle ou verbale de la part de son conjoint; qu'à une époque où le gouvernement devrait agir plutôt que de sévir, la Commission de la Capitale nationale entend hausser plus de 3 000 \$ par mois le loyer de la Maison d'Amitié, seul organisme francophone à but non lucratif dans la région à venir en aide aux femmes et enfants en détresse; que le premier ministre déclarait récemment en cette Chambre que le problème des femmes victimes de violence est l'un des plus graves défis sociaux et juridiques que nous ayons à relever; à ces causes, ces pétitionnaires demandent humblement que le Parlement enjoigne à la Commission de la Capitale nationale de revenir sur sa décision de hausser le loyer et continue comme par le passé à charger un coût symbolique de 1 \$.